



## Problème de remboursement vol24

Par **bournsky**, le **16/01/2012** à **20:12**

Bonjour,

Je souhaite avoir un avis sur une affaire Vol24 (connus sur le net). Après avoir lutté, j'ai eu une annulation de mon vol (à cause d'un mauvais vol aux mauvaises heures...) par Air France et non Vol24 car joignables. Pour la demande de remboursement je souhaite savoir si je peux faire valoir mon droit de rétractation (ART. L121-20-1....) sachant que j'ai acheté mon billet le 3/01/12 et que j'ai juste envoyé un mail demandant le remboursement le 9/01/12. Lors de la relance, que je vais envoyer à nouveau dans les jours avenir, je souhaite leur indiquer ce droit (non indiqué dans le premier mail). Le premier courriel as-t'il une valeur? Puis-je faire cette demande alors que les 7 jours sont maintenant passés (le premier mail étant dans ce laps de temps)?

Ps: voici le mail que je voudrais envoyer et le premier mail:

"Bonjour,

Je viens de parvenir à annuler mon billet par l'intermédiaire d'Air France et je viens vers vous afin de vous demander le remboursement de ce dernier (le billet, les taxes d'aéroport, et les différents frais que vous me devez en application du droit de rétractation de sept jours: achat le 3/01/12 et demande ci dessous du 9/01/12). Je vous fais parvenir bien évidemment cette demande par fax ainsi que par courrier en espérant que j'aurais une réponse rapide de votre part. Toutes les copies des mails et des demandes envoyées (fax et courrier) seront bien évidemment conservées afin de pouvoir exiger votre remboursement par d'autres démarches."

"Messieurs, Mesdames

Je viens par ce mail vous demander, de façon urgente, d'annuler le billet que j'ai demandé en date du 3/01/12 pour les raisons suivantes:

-Les billets ne sont pas ceux que j'ai commandé auprès du site internet VOL24; en effet, j'ai demandé un billet le 25/01 au départ de MARSEILLE via AMSTERDAM vers HAMBOURG et, APRES le paiement, je me retrouve avec un billet au départ de PARIS avec un écart d'une cinquantaine d'euros et des différents frais de services (en PLUS sur la somme bien sûr) !!!

-Après de très nombreuses tentatives de contact de vos services avec un numéros surtaxé et qui bien évidemment n'aboutissent pas (appels services vol24 et société bancaire en Allemagne), je me retrouve SANS billets électroniques et avec la somme de 237,23 euros qui a disparue...

De plus, je compte bien que vous me remboursiez..." (le 9/01)

N'ayant plus assez de mots j'ai dû couper le dernier...

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.

Bournsky

Par **chaber**, le **17/01/2012** à **11:37**

bonjour

Le droit de rétractation ne joue pas pour les prestations de services d'hébergement, **de transport**, de restauration ou de loisirs qui sont prévus à une date précise. Seul le contrat fixe alors les conditions de rétractation.

Exemple : un consommateur achète un séjour de plusieurs jours dans un hôtel à l'étranger. Dès le lendemain, il souhaite modifier ces dates de séjour. Devant le refus du voyageur, il demande alors le remboursement de sa commande invoquant le délai de rétractation.

La Cour de Cassation a finalement donné raison au voyageur dont les conditions générales de vente ne prévoyaient aucun délai de rétractation. (Arrêt du 25 novembre 2010)

A ce jour les mails n'ont aucune valeur juridique

Par **bournsky**, le **17/01/2012** à **14:11**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide!

Je vais donc simplement leur demander de me rembourser les taxes d'aéroport, qui, semblerait-il, sont obligatoirement restituables à l'acheteur si le billet est annulé **avant** le transport....Par contre je ne sais pas ce qu'il en est pour les frais de service et d'assurance....

merci encore!!

Cordialement

Bournsky

Par **eric**, le **01/05/2012** à **16:31**

bonjour,

J'ai aussi un pb avec vol24 : j'ai raté mon avion, je cherche à me faire rembourser les taxes d'aéroport. Ils sont injoignables !!!

Par **eric**, le **01/05/2012** à **16:31**

bonjour,

J'ai aussi un pb avec vol24 : j'ai raté mon avion, je cherche à me faire rembourser les taxes d'aéroport. Ils sont injoignables !!!

Par **Jack 31**, le **10/12/2012** à **22:35**

Jack, bonjour, je suis aussi dans le même cas que vous. Impossible d'obtenir le remboursement de mon billet alors que vol24 m'a réservé un vol pour une date et une heure que je n'avais pas mentionné car impossible pour moi à suivre. Malgré mails, coup de téléphones, vol24 refuse le remboursement du billet. Renseignement pris cette compagnie est coutumière du fait. Son estimation sur les blogs est de 3.5/10. Si vous devez réserver avec vol24 passez votre chemin car ses tarifs sont encore plus chers que par les compagnies consultées en direct. Vol24 c'est du vol24sur24 qui dit mieux?